

ARRETTE RH N°4
portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
Accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe

Le Maire de Grand Bourgtheroulde

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LEMONNIER Sandra, rédacteur <i>Echelon : 10</i> par ancienneté	1	01/05/ 2026 Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Grand Bourgtheroulde,
Le 10 février 2026.

Le Maire,

Christophe DESCHAMPS.



ARRETE RH N°5
portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Grand Bourgtheroulde

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DUBOC Sonia , <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 07</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/07/ 2026 Favorable
M. MARTIN Jean-Luc , <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 10</i> <i>par ancienneté</i>	2	01/07/ 2026 Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Grand Bourgtheroulde,
Le 10 février 2026.

Le Maire,

Christophe DESCHAMPS.

